

COMPTE RENDU SOMMAIRE

DE LA SESSION DES REPRÉSENTANTS SUPPLÉANTS N^O 06-06

Le Conseil de la Commission de coopération environnementale (CCE) s'est réuni le 17 octobre 2006 au Secrétariat de la CCE, à Montréal, par l'entremise de ses représentants suppléants. M. José Manuel Bulás, du Mexique, présidait la séance, alors que MM. Jerry Clifford et David McGovern représentaient respectivement les États-Unis et le Canada. Le président du Comité consultatif public mixte (CCPM), M. Carlos Sandoval, représentait ce comité et le directeur exécutif de la CCE, M. Adrián Vázquez, représentait le Secrétariat. La secrétaire du Conseil, M^{me} Nathalie Daoust, agissait à titre de secrétaire de la séance à laquelle participaient d'autres représentants officiels des Parties et du Secrétariat.

Point 1 Adoption de l'ordre du jour

Le président, M. Bulás, souhaite la bienvenue aux participants et aux délégués, et notamment au directeur exécutif de la CCE, M. Vázquez, lequel assiste pour la première fois à une réunion des représentants suppléants. M. Bulás déclare qu'après trois ans dans ses fonctions, il est encore convaincu que la CCE revêt une grande importance et qu'elle peut jouer un rôle prépondérant dans la région. Il présente ensuite les membres de sa délégation et cède la parole à ses homologues pour qu'ils formulent des observations préliminaires.

Le représentant suppléant canadien souhaite la bienvenue au nouveau directeur exécutif et mentionne que le long processus auquel il a participé afin de choisir un nouveau directeur exécutif ne laisse aucun doute quant au fait que M. Vázquez s'avérait le meilleur candidat à ce poste. Il présente ensuite les autres membres de la délégation canadienne. De son côté, le représentant suppléant américain souhaite également la bienvenue au nouveau directeur exécutif et présente les membres de sa délégation. Au sujet du Plan opérationnel pour 2007 à 2009, il déclare que les États-Unis espèrent qu'il sera approuvé avant le 31 décembre 2006, et incite ensuite les participants à accomplir des progrès en vue de résoudre les questions qui sont en suspens depuis quelque temps. Les représentants suppléants adoptent l'ordre du jour en se fondant sur sa version provisoire (voir l'annexe B).

Point 2 Compte rendu du directeur exécutif

Le directeur exécutif souhaite la bienvenue aux délégués et remercie les représentants suppléants de leur vote de confiance. Il réitère le soutien du Secrétariat aux Parties et déclare croire à des communications ouvertes pour que la coopération soit fructueuse. Il ajoute que la CCE dispose de tous les éléments nécessaires pour jouer un rôle des plus adéquats et des plus utiles dans la région.

Point 3 Compte rendu du président du CCPM

Le président du CCPM rend compte de la réunion que ce comité a tenue le 15 septembre dernier à Montréal, en précisant qu'elle avait pour principal objectif de donner au public un aperçu du programme de travail de la CCE et de lui permettre de formuler des observations à son sujet. Il précise que les exposés par des membres du Secrétariat ont permis de mieux connaître les réalisations de 2006 ainsi que les activités qui seront entreprises en 2007. Il déclare également que pour renforcer la participation du public aux réunions de la CCE en 2007, le CCPM continuera d'organiser ses réunions dans le cadre de celles de la CCE. Il mentionne que le CCPM a déjà prévu de tenir sa première session de 2007 lors du Symposium international sur le bâtiment écologique qui aura lieu à Seattle en mai 2007. En ce qui concerne l'ébauche du Plan opérationnel pour 2007 à 2009, il indique que le CCPM formulera un avis au Conseil à la mi-novembre qui tiendra compte des observations exprimées par le public. Il fait également état de la prochaine réunion du Comité qui se tiendra à Cancún les 7 et 8 novembre 2006, en mentionnant qu'il s'agira d'une table ronde avec des spécialistes reconnus dans les domaines du commerce et de la biodiversité, et qu'elle servira à mieux cerner les mécanismes commerciaux pouvant favoriser la conservation de la biodiversité. Il conclut en déclarant que les trois membres du Conseil y sont invités et que le ministre Luege a déjà confirmé qu'il y assistera.

Le représentant suppléant américain remercie le président du CCPM et fait état de l'esprit d'initiative dont il a fait preuve au cours de la dernière année. Il mentionne que l'emploi du temps chargé de l'administrateur Johnson l'empêche d'assister à la réunion de Cancún, mais que M^{me} Neilima Senjalia y représentera l'*Environmental Protection Agency* (Agence de protection de l'environnement). Il affirme également que les États-Unis aimeraient que le public participe davantage aux activités de la CCE, et qu'à ce sujet, il sollicitera l'avis du Comité consultatif national et du Comité consultatif gouvernemental américains. Il suggère au CCPM de viser une plus grande participation du secteur privé à ses activités, car l'engagement de ce secteur pourrait être un apport de ressources pour la CCE.

Le président du CCPM assure les représentants suppléants que son comité est déterminé à ce que le secteur privé participe à ses activités, et cite, à titre d'exemple, la réunion d'avril 2006 à Vancouver à laquelle a participé un certain nombre de représentants de ce secteur. Il mentionne également que le *Global Environmental Management Initiative* (GEMI, Programme mondial de gestion de l'environnement) a pris une part active aux travaux du CCPM et a servi de partenaire à la CCE au cours de la mise en œuvre du projet d'écologisation des chaînes d'approvisionnement.

Le représentant suppléant mexicain félicite à son tour le président du CCPM du dévouement dont il a fait preuve au cours de la dernière année, et confirme la participation du ministre Luege à la réunion de Cancún. Le représentant suppléant canadien déclare de son côté que la ministre Ambrose assistera à la XII^e Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, et qu'elle ne pourra donc accepter l'invitation du CCPM. Il ajoute toutefois que deux hauts fonctionnaires y représenteront Environnement Canada.

Point 4 Politique et procédures de la CCE en matière d'assurance de la qualité

Le représentant suppléant américain remercie le Comité permanent général (CPG) et le Secrétariat d'avoir parachevé ce document, et déclare qu'il revêt de l'importance pour les

États-Unis, car il énonce une série de procédures qui permettront d'assurer la qualité des documents de la CCE. Il précise que la plus récente ébauche répond à la plupart des dernières préoccupations et qu'il est d'accord pour que les représentants l'adoptent. Le représentant suppléant canadien convient également d'adopter le document tout en mentionnant la nécessité de réviser certaines des récentes modifications au texte. Il invite le Secrétariat à commencer à l'appliquer tout en suggérant que les représentants suppléants l'examinent à nouveau dans six mois afin d'évaluer ce que coûte son application. Les représentants suppléants américain et mexicain se disent en accord avec cette suggestion.

Point 5 Groupes de travail de la CCE

Le président invite le directeur exécutif à exprimer son opinion sur cette question. Celui-ci mentionne avoir compris que le rôle des groupes de travail représente une question à régler depuis longtemps à la CCE, et que ceux qui doivent exécuter un mandat particulier ont besoin de réorienter leurs travaux afin qu'ils soient plus constructifs dans le cadre du nouveau programme de travail. Se référant à un document de travail de deux pages du Secrétariat, il déclare que celui-ci énonce deux optiques à ce sujet : 1) la manière dont les groupes de travail perçoivent leur rôle et leur mandat; 2) la manière dont le Conseil détermine les besoins courants en fonction des trois domaines prioritaires et le rôle que les groupes de travail devraient assumer pour combler ces besoins. Il estime important que le Conseil donne le plus de directives possible en ce qui a trait aux critères qui doivent guider le mandat des groupes de travail.

Le représentant suppléant canadien reconnaît que cette discussion a eu cours à plusieurs reprises et qu'il faut régler cette situation. Il mentionne qu'Environnement Canada a récemment subi une restructuration afin de se soumettre à un mode de gestion axé sur les résultats, et que ce ministère cherche à obtenir le maximum de résultats de la part de la CCE en faisant correspondre les priorités de cette dernière avec celles du gouvernement du Canada. Il suggère de se pencher progressivement sur la question des groupes de travail et d'appuyer l'élaboration « de principes de constitution de groupes de travail » qui pourraient guider la décision du Conseil à cet égard. Il propose que le CPG collabore avec le Secrétariat à la rédaction du document qui énoncera ces principes, et que les représentants suppléants l'examinent après le 30 novembre. Les représentants suppléants américain et mexicain expriment leur soutien à cette démarche progressive en vue de définir le rôle et le mandat des groupes de travail. Les représentants suppléants conviennent également qu'il serait important de faire participer les groupes de travail à cette discussion à un moment donné.

Point 6 Plan opérationnel pour 2007 à 2009

Le représentant suppléant mexicain fait remarquer que, lors de la session ordinaire que le Conseil a tenue à Puebla, celui-ci a décidé d'orienter prioritairement les travaux de la CCE sur les liens entre l'environnement et le commerce, et d'utiliser les domaines de l'information nécessaire à la prise de décisions et du renforcement des capacités pour soutenir cette principale priorité. Il affirme que la CCE est arrivée à un point où elle peut atteindre un tel objectif. Il affirme également que le présent Plan opérationnel pourrait servir de fondement à cette fin et que les Parties, le Secrétariat et les groupes de travail pourraient collaborer à la réorientation des projets en fonction de ces éléments.

Le directeur exécutif mentionne que le Plan opérationnel pour 2007 à 2009, distribué en septembre 2006, constitue la suite du Plan opérationnel pour 2006 à 2008. Il déclare toutefois que le Conseil a maintenant l'occasion d'indiquer si les projets doivent cadrer avec trois objectifs parallèles, comme c'est actuellement le cas, ou avoir la même orientation. Il ajoute que si les représentants suppléants proposent de réorienter le programme de travail et de réviser le Plan opérationnel pour 2007 à 2009, le Secrétariat sera encore en mesure de respecter l'échéance du 10 novembre fixée par le calendrier de travail. Il suggère de redéfinir en même temps le rôle des groupes de travail.

Le représentant suppléant américain appuie le principe d'une orientation plus stratégique du programme de travail sur les liens entre l'environnement et le commerce, mais rappelle qu'un certain nombre de projets en cours exigent un financement pluriannuel et qu'il faut par conséquent les achever. Il fait également remarquer que de nombreuses personnes ont consacré beaucoup d'énergie à l'actuel programme de travail. Il exprime des doutes quant à la possibilité de modifier le programme de travail en 2007, et estime que cela pourrait s'effectuer en 2008. Il fait également remarquer que le Conseil a cautionné la stratégie concernant l'environnement et le commerce, et qu'il faudrait également élaborer des stratégies pour les deux autres domaines prioritaires dans le cadre d'une première étape de la redéfinition des projets de la CCE.

Le représentant suppléant mexicain propose de son côté d'appliquer une approche progressive en fonction de laquelle on pourrait achever les projets en cours tout en réorientant le programme de travail. Il rappelle à ses homologues qu'il est important que les travaux de la CCE soient utiles aux trois ministres de l'Environnement. Le représentant suppléant canadien reconnaît que les liens entre l'environnement et le commerce constituent la raison d'être de la CCE, mais rappelle que le Plan stratégique pour 2005 à 2010 oriente les travaux en fonction des trois domaines prioritaires. Il dit également constater que la CCE n'a plus l'élan qu'elle avait à l'égard des domaines relatifs à l'information nécessaire à la prise de décisions et au renforcement des capacités.

Le directeur exécutif suggère d'entreprendre la démarche suivante : 1) travailler de concert avec le CPG et le CCPM afin d'examiner les activités des projets courants et d'évaluer leur degré d'orientation par rapport aux liens entre l'environnement et le commerce; 2) déterminer si les projets entrepris dans les domaines relatifs à l'information nécessaire à la prise de décisions et au renforcement des capacités peuvent soutenir l'orientation sur les liens entre l'environnement et le commerce; 3) tenir une réunion avec les groupes de travail au début de 2007 et examiner leur rôle dans le cadre du Plan opérationnel pour 2007 à 2009 récemment approuvé. Il indique également que le Secrétariat pourrait faciliter l'élaboration de stratégies à l'égard des domaines relatifs à l'information nécessaire à la prise de décisions et au renforcement des capacités.

Le président du CCPM déclare que ces travaux sont opportuns trois ans après la session de Puebla et dit soutenir, dans l'ensemble, la démarche que suggère le directeur exécutif. Les représentants suppléants y apportent également leur appui.

Point 7 Règles de gestion financière de la CCE

Le directeur exécutif présente le texte que le Secrétariat propose pour le paragraphe 4(1) des *Règles de gestion financière de la CCE*, lequel donne suite aux préoccupations exprimées par les Parties jusqu'à présent. Il déclare que bien qu'il aimerait disposer de la plus grande latitude possible, dont celle de transférer des fonds d'un poste budgétaire à un autre, le cas échéant, le texte proposé constitue quand même une base de référence pour le Secrétariat. Les représentants suppléants échangent leurs vues sur ce texte et y suggèrent quelques modifications. Le représentant suppléant canadien déclare vouloir que le Secrétariat dispose de suffisamment de latitude et émet des réserves sur le fait de devoir approuver la réaffectation de fonds pour des activités liées aux fonctions indépendantes du Secrétariat et du CCPM que leur confient les articles 13 à 16 de l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement (ANACDE). De son côté, le président du CCPM estime important de donner la possibilité à son comité de modifier ses affectations budgétaires pour s'adapter à l'évolution de ses besoins. Il rappelle que le CCPM a l'intention de trouver des possibilités de renforcer la participation du public aux activités de la CCE. Après en avoir délibéré, les représentants suppléants conviennent de ne pas faire d'exception à la règle concernant la réaffectation de fonds aux fins desdits articles 13 à 16 de l'ANACDE. Ils adoptent le texte proposé par le Secrétariat en y apportant quelques modifications, et s'entendent pour réexaminer la règle dans six mois en vue d'évaluer son mode d'application.

Point 8 Communications sur les questions d'application

Les représentants suppléants indiquent qu'ils ne sont pas prêts à voter sur les dossiers factuels. Le représentant suppléant américain invite ses homologues à faire en sorte que leurs juristes soient disponibles afin de régler ces questions et à fixer une date à cette fin. Les représentants suppléants mexicain et canadien se disent déterminés à se libérer pour voter au plus tôt sur ces dossiers. Le président du CCPM rappelle aux représentants suppléants que le public pourrait soulever la question de ces votes au cours de la réunion de Cancún, et dit espérer qu'une annonce sera faite avant cette réunion. Le directeur exécutif suggère d'instaurer un mécanisme dans le site Web de la CCE grâce auquel elle pourrait indiquer au public à quel moment le Conseil est censé rendre ses décisions. Il affirme que cela servirait la CCE sur le plan politique.

Point 9 Autres questions

Aucune question ne fait l'objet de discussions dans le cadre de ce point.

Point 10 Prochaine réunion des représentants suppléants

Le représentant suppléant mexicain propose de tenir une téléconférence durant la troisième semaine de novembre afin d'examiner toute question en suspens au sujet du Plan opérationnel pour 2007 à 2009, et de tenir la prochaine réunion au Mexique à la fin du mois de février. Il propose en outre que le Secrétariat et le CPG se réunissent le 27 octobre à Ottawa, et incite le directeur exécutif à y assister. Si leur emploi du temps le permet, les représentants suppléants encouragent les représentants du Secrétariat et les membres du CPG à se réunir à cette date afin de trouver une orientation stratégique pour les points 5 (les groupes de travail) et 6 (le Plan opérationnel).

Les représentants suppléants canadien et américain mentionnent qu'ils confirmeront ultérieurement leur présence à ces réunions. Le représentant suppléant américain suggère avec insistance que les hauts fonctionnaires de l'environnement et du commerce se réunissent dans le cadre de la prochaine session des représentants suppléants.

En dernier lieu, les représentants suppléants conviennent qu'il est important de prendre des décisions sur les questions en suspens et offrent tout le soutien nécessaire au nouveau directeur exécutif. Le représentant suppléant américain souligne les travaux qu'accomplissent le CCPM et le Secrétariat et remercie le représentant suppléant mexicain de son grand dévouement à l'égard de la CCE étant donné qu'il pourrait s'agir de la dernière réunion des représentants suppléants à laquelle il assiste. Le représentant suppléant mexicain saisit l'occasion pour déclarer qu'il est important que chaque session ordinaire du Conseil offre à ses membres l'occasion de rencontrer le public. Il fait également remarquer que les membres du Conseil partagent la responsabilité de mettre la CCE en valeur et qu'ils pourraient y arriver en lui faisant subir des transformations.

Le directeur exécutif remercie tous les participants à cette réunion, notamment le CCPM et les représentants suppléants pour l'appui qu'ils lui accordent. Il note la volonté des représentants suppléants de résoudre les questions en suspens et déclare qu'il est déterminé, à titre de directeur exécutif, de veiller à ce que la CCE soit une institution dont ils peuvent être fiers. Il s'engage à nouveau à réviser le Plan opérationnel conformément aux directives formulées au cours de la présente réunion.